

## Editorial

Après la journée des baliseurs (le 6 avril à Montoire) et à l'approche des réunions de calendrier avec les membres associés (fédérés et non fédérés) du Comité, il a paru intéressant de rappeler le mode d'organisation de l'activité *Randonnée pédestre* en France et de restituer dans ce cadre les missions du Comité de Loir-et-Cher.

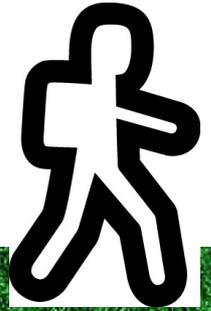
Ce numéro 10 de « Par Chemins » fait donc une large place aux activités qui sont les nôtres au quotidien et dont le bon déroulement n'est rendu possible que par le dévouement de l'ensemble de nos bénévoles et de notre technicien.

Ce rappel a aussi pour but de susciter des vocations à venir nous rejoindre pour participer activement au développement de la randonnée dans notre département. Je suis sûr que chacun d'entre vous peut trouver un centre d'intérêt parmi la large panoplie de nos missions pour le plus grand bien de notre passion commune : la randonnée dans un environnement sauvegardé.

**Vous êtes les bienvenus pour parcourir un bout de chemin avec nous.**

Alain LEFEVRE  
Président du CDRP 41

# Par Chemins



N° 2013-10

## La Randonnée Pédestre

→ à chaque échelon son rôle.

### A- La fédération

La **FFRandonnée** est délégataire de la pratique de la randonnée pédestre, en définit les normes et entretient son "stade", un réseau dense de sentiers sur le territoire national.

Pour ce faire, elle s'est donnée **5 missions** dont les tâches sont réparties entre les échelons: le national, les comités régionaux et départementaux et les associations. *(les chiffres sont ceux de 2011)*

#### 1 : Créer et baliser les itinéraires de randonnée pédestre :

- 91 000 km de sentiers de Grande Randonnée (**GR<sup>®</sup>** et **GR de Pays<sup>®</sup>**)

- 115 000 km d'itinéraires de Promenade et Randonnée (**PR<sup>®</sup>**) soit 180 000 km\* reconnus et entretenus par quelque 6 000 baliseurs bénévoles adhérents de la Fédération.

\*Des sentiers sont utilisés 2 fois. Ex : en **GR<sup>®</sup>** et en **PR<sup>®</sup>**.



#### 2 : Protéger, entretenir et préserver l'accessibilité des sentiers :

Par le programme **Éco-veille<sup>®</sup>** l'ensemble des pratiquants peut surveiller notre stade et alerter à propos de toute atteinte aux sentiers ; à ce jour 80 départements ont une structure **Éco-veille<sup>®</sup>**

#### 3 : L'édition :

260 **Topo-guides<sup>®</sup>** édités ou réédités, des nouveautés tous les ans.



#### 4 : Promouvoir la randonnée et multiplier les formes de pratique :

3380 clubs, 210000 adhérents, des milliers de randonnées organisées tout au long de l'année et une pratique qui évolue avec

- la **Rando pour tous**<sup>®</sup>

qui permet le partage de notre passion et de ses bienfaits avec des personnes n'y ayant pas accès aisément pour des raisons de santé, de handicap physique, mental ou social,

- le **Rando Challenge**<sup>®</sup>, qui est une randonnée, sorte de rallye, par équipes de 2 à 4 participants, sous une forme ludique, conviviale et culturelle,

- le projet pédagogique « **Un chemin, une école**<sup>®</sup> » pour valoriser le patrimoine en utilisant les savoirs et savoir-faire acquis en classe ( avec leurs professeurs, les élèves d'une école, d'un collège ou d'un lycée créent ou réhabilitent un itinéraire de randonnée à proximité de leur établissement),

- la **marche nordique**, qui est une façon de marcher dynamique qui mobilise l'ensemble du corps ; on va plus vite, plus loin, avec moins de fatigue,

- la **marche aquatique côtière**

- le **Randocaching** ( chasse aux trésors moderne qui utilise la technologie du GPS pour rechercher ou dissimuler un contenant dans divers endroits)

- les **marches d'endurance et Audax**<sup>®</sup>

les brevets Audax pédestres sont les épreuves homologuées se déroulant sur des distances de 25, 50, 75, 100, 125, ou 150 km. Ils s'effectuent en groupe, sur route, chemin carrossable ou sentier, à une vitesse moyenne de 6 km/h).

#### 5 : La formation des animateurs, des baliseurs-aménageurs et des dirigeants:

Plus de 20000 bénévoles formés et la Fédération propose à tous ses adhérents la possibilité de suivre des stages de formation leur permettant de passer du rôle de pratiquant à celui d'acteur de la randonnée, comme responsable de club, animateur ou baliseur...

C'est au niveau national que sont décidés les contenus pédagogiques des formations et les niveaux de qualifications qu'elles donnent.





## B- Le Comité Régional

Le **Comité Régional** est le représentant de la Fédération dans les régions . A ce titre, il est l'interlocuteur du Conseil Régional en particulier et des acteurs régionaux de l'économie (*Comité Régional du Tourisme, Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives, SNCF ...*).

Il met en œuvre les directives nationales.

Il assure plus particulièrement la coordination entre les départements :

- des **actions de formation** ;
- des **itinéraires et des éditions** ;
- d'actions de **communication et de partenariat** ;
- du **calendrier** des compétitions et des grandes manifestations (salons, etc.) ;
- du **développement**.

et plus généralement, il **coordonne** et/ou **gère les projets régionaux et inter-départementaux voire inter-régionaux**.

La **commission régionale sentiers et itinéraires** donne son avis sur les dossiers de **demande d'homologation** en **GR®** et **GR de Pays®** parvenus aux commissions sentiers départementales avant leur transmission à la commission sentiers et itinéraires nationale.

Elle participe également aux côtés des comités départementaux à la définition d'un **schéma directeur des itinéraires GR®** et **GR de Pays®** et d'une politique régionale de publication des **topo-guides®** sur les **GR®, GR de Pays®** et **PR®**.

La **commission régionale formation** organise les actions de **formations fédérales sur sa région** (calendrier, intervenants, logistique, gestion des demandes...), et analyse les besoins.

Les actions de formation s'inscrivent pour l'essentiel dans un calendrier national.



## C- Le Comité Départemental

Le **Comité Départemental** est le représentant de la Fédération dans votre département. Il est votre **interlocuteur privilégié** et celui des pouvoirs publics, en particulier le Conseil Général qui nous apporte son soutien financier, des Directions Départementales des Ministères (*Jeunesse et Sports, Agriculture, etc.*). Il agit en concertation avec le Comité Départemental du Tourisme (CDT), le Comité Départemental de Tourisme Equestre, les Offices de Tourisme, l'ONF ...

Il assure de nombreuses missions :

- **organisation et entretien (balisage)** du « stade » départemental : itinéraires **GR®**, **GRP®** et **PR®**, selon les normes de la charte officielle de balisage de la Fédération. Valorisation conjointement avec le CDT et sous l'égide du Conseil Général du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR). A ce titre il peut être **prestataire de services** pour les communes et communautés de communes.

- **participation active à l'élaboration du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI)** qui recense les « équipements » facilitant et améliorant toutes les pratiques de pleine nature.

- **développement de la pratique de la randonnée par :**

- le soutien à la création de clubs,
- l'encouragement au développement de nouvelles formes de randonnées,
- des actions de sensibilisation envers les jeunes et les personnes à mobilité réduite,
- la mise à disposition de fiches de randonnées, de topo-guides ou par la mise en ligne sur le site du CDT.

- **préservation de la nature et de l'environnement** par la gestion d'un plan **Ecoville®**.

- **information des membres associés** (*journal « Par Chemins », forum annuel des associations*), du grand public (*via la publication d'un calendrier des randonnées*) et défense des randonneurs.

- **assistance technique** aux associations et formation de leurs membres (animateurs, dirigeants, baliseurs).





## Randonnée Pédestre Selloise

1995 : Création d'une section cyclo VTT marche

2002 : Séparation des sections Vélo et Marche. Création du club de Randonnée Pédestre Selloise

7 membres élus composent le bureau  
7 baliseurs officiels en charge du GRP des Châteaux et une portion du GR41.  
Effectif 2013 : 95 adhérents dont 54 Sellois , 39 hommes et 56 femmes.

Chaque mercredi 2 parcours accueillent une trentaine de marcheurs pour 2 à 3 heures de randonnée soit sur la commune ou sur une commune voisine. Afin de réunir les adhérents plusieurs actions sont envisagées :

- la galettes des Rois offerte par le club
- l'assemblée générale
- des réunions ponctuelles en cours de saison
- la fête du club sur une base de loisirs
- un voyage de 4 ou 5 jours (2013 en Aveyron)
- une sortie d'une journée en automne

Le premier dimanche d'octobre, le club organise sa traditionnelle Randonnée d'Automne proposant 4 circuits avec remise de coupes aux clubs représentés et récompense aux enfants.

Chaque dimanche le club est représenté à diverses randonnées organisées dans le département ou vers des communes voisines du Berry en privilégiant les clubs fédérés.

Par sa participation aux manifestations fédérales (AG, réunions des baliseurs, de bureau, forum CDRP), le club assure ainsi sa présence et sa vitalité.



Michel Foucher,  
Président  
du Club



*Les associations avec leurs adhérents forment le corps et l'âme de la randonnée : c'est au travers de l'activité de ces associations que peut s'apprécier la pertinence des actions des différents niveaux fédéraux et c'est de cette base que peuvent remonter les attentes des randonneurs.*

En Loir-et-Cher :

**15** randonneurs fédérés élus

**1900** licenciés dans 26 clubs fédérés

**300** membres associés

**3** commissions : **sentiers et itinéraires** à laquelle sont rattachés **130** baliseurs, **vie associative** et **formation**.

Environ **650 km** de GR®, **400 km** de GRP® et **1800 km** de PR® sur plus d'une commune sur deux.

**Si vous souhaitez vous investir plus dans la vie du comité (balisage, commissions ...), 2 contacts possibles :**

**02 54 56 19 59**

**rando.41@wanadoo.fr**

